

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} JANVIER - 15 AVRIL 1994)

ALGÉRIE

31 janvier 1994 : **Chef de l'État**. Réunie les 25 et 26 janvier, la Conférence nationale « de consensus », regroupant 1 235 personnalités, est boycottée par les principales forces politiques. Les trois grands partis, le Front islamique du salut (FIS), le FLN, ancien parti unique et le Front des forces socialistes de Hocine Aït Ahmed sont absents ainsi que d'autres formations comme le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) de l'ancien président Ahmed Ben Bella, le Parti républicain algérien de Nouredine Boukrouh, le Rassemblement pour la culture et la démocratie de Saïd Saadi, ou encore les mouvements islamistes modérés que sont le Mouvement pour la société islamique, Hamas et le Mouvement de la renaissance islamique, ENNADHA. Seuls une dizaine de petits partis sans importance ont participé.

Cette conférence devait voir l'aboutissement des efforts du « dialogue national » entre l'armée et les partis et mettre un terme à la crise née de la suspension des élections législatives en jan-

vier 1992 par l'adoption d'une plateforme nationale.

Constatant son absence de légitimité populaire, elle confie au Haut Conseil de sécurité (HCS), au sein duquel siègent des membres du gouvernement et des militaires, le soin de désigner le nouveau chef de l'État.

Après le refus de l'ancien ministre des Affaires étrangères de Boumediène, Abdelaziz Bouteflika, c'est le général Liamine Zeroual, 53 ans, qui est désigné à la présidence de l'État. Il demeure ministre de la Défense dans le gouvernement de M. Redha Malek.

Son entrée en fonction met fin au mandat du Haut Comité d'État (HCE) créé le 14 janvier 1992 à la suite du coup d'État du 11 (cf. *RE*, 62) et qui était présidé depuis juin 1992 par Ali Kafi (*Le Monde*, 27, 30-31 janvier, 1^{er} et 2 février 1994 ; *Libération*, 31 janvier 1994).

11 avril 1994 : **Premier ministre**. Chef du gouvernement depuis le 21 août 1993 (cf. *RE*, 68), M. Redha Malek est contraint de démissionner sous la pression de l'armée. Il est remplacé par M. Mokdad Sifi, ancien ministre de

* Université de Poitiers.

l'Équipement. (*Le Monde*, 13 avril 1994).

COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS

9 avril 1994 : **Membres.** La CEI comporte désormais douze membres avec l'adhésion de la Moldavie (Russie, Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Tadjikistan, Ouzbekistan, Azerbaïdjan, Turkménistan, Georgie, Ukraine). Seuls les États baltes sont en dehors de cette communauté de l'ex-Union soviétique (*Le Monde*, 10-11 avril 1994).

174

FÉDÉRATION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVIE

30 mars 1994 : **Constitution.** Indépendante depuis le 1^{er} mars 1992 (cf. *RE*, 62), la Bosnie-Herzégovie, déchirée par la guerre civile entre Musulmans, Serbes et Croates, n'était pas encore dotée de constitution.

Le 18 mars 1994, à Washington, sous les auspices des États-Unis, un accord est conclu entre les belligérants, aux termes duquel seront créées une fédération croato-musulmane en Bosnie, puis une confédération entre cette entité et la Croatie, elle-même indépendante depuis le 8 octobre 1991 (cf. *RE*, 61). Rappelons que la Serbie, associée avec le Monténégro, a constitué, le 1^{er} mars 1992, la III^e République de Yougoslavie, sous la forme d'un État fédéral (cf. *RE*, 62).

La Constitution de la Fédération de Bosnie-Herzégovie a été adoptée par 112 voix sur 123 lors d'une assemblée

constituante, réunie à Sarajevo. La Fédération doit être constituée des territoires où Croates et Bosniaques sont majoritaires. Elle sera organisée en cantons inspirés du « modèle suisse », largement autonomes mais dont les limites restent à déterminer. Elle sera dirigée par un Musulman et un Croate qui alterneront chaque année aux postes de président et vice-président. Le Parlement sera bicaméral.

La Fédération garantit les mêmes droits à tous ses citoyens, ainsi que le pluralisme politique, le retour des réfugiés et la restitution des biens confisqués (*Le Monde*, 3, 4, 5, 10, 15, 20-21, 22 et 23 mars 1994 ; *Libération*, 19-20 mars, 29 mars 1994).

FINLANDE

16 janvier et 6 février 1994 : **Élections présidentielles.** Pour la première fois, les Finlandais ont élu leur chef d'État au suffrage universel direct à deux tours, selon le modèle français (cf. *RE*, 46).

Au premier tour, onze candidats étaient en lice. Ils avaient été préalablement choisis lors de « primaires », organisées au printemps 1993 par les partis et présentés par des « associations d'électeurs », ayant collecté au moins 20 000 signatures. Le taux de participation a été de 82 % et le nombre des inscrits sur les listes électorales de 4,15 millions. Les résultats de ce premier tour sont les suivants (voir page ci-contre).

Au second tour, seuls les deux candidats arrivés en tête à l'issue du premier restaient en compétition. C'est le candidat du Parti social-démocrate, M. Martti Ahtisaari, qui l'emporte (55,2 %) sur M^{me} Elisabeth Rehn (46,1 %), ministre

Candidats	Voix	
	en nombre	en %
Martti Ahtisaari (Parti social-démocrate)	827 214	25,9 %
Elisabeth Rehn (Parti libéral suédois)	701 735	22,0 %
Paavo Väyrynen (centriste, plusieurs fois ministre des Affaires étrangères)	622 954	19,5 %
Raimo Ilaskivi (conservateur, ancien maire d'Helsinki)	484 779	15,2 %
M. Korhonen (Front populaire pour l'indépendance)	186 728	5,8 %
M. Andersson	122 703	3,8 %
Pertti Virtanen (indépendant)	95 564	3,0 %
M. Kuuskoski	82 501	2,6 %
M. Kankaanniemi	31 676	1,0 %
M. Aittoniemi (Parti rural populiste)	30 651	1,0 %
M. Tiainen	7 320	0,2 %

175

de la Défense, Parti populaire suédois, qui avait créé la surprise au premier tour :

M. Ahtisaari, Martti	1 721 950 voix
M ^{me} Rehn, Elisabeth	1 475 182 voix
TOTAL	3 197 132 voix

Le taux de participation a été de 82,3 %. M. Martti Ahtisaari, 56 ans, secrétaire d'État, devient le dixième président de la République finlandaise, mais le troisième seulement depuis près de quarante ans, ses deux prédécesseurs ayant exercé plusieurs mandats successifs (M. Urho Kekkonen de 1956 à 1981 et M. Mauno Koivisto de 1982 à 1994).

Les pouvoirs du chef d'État finlandais sont importants, dans la mesure où c'est lui qui fixe les grandes orientations de la politique étrangère et qui intervient dans la formation du gouvernement. Le fait que M. Ahtisaari soit favorable à l'adhésion de la Finlande

à l'Union européenne tout comme M^{me} Rehn augure un résultat favorable au référendum qui doit être organisé dans les prochains mois à ce sujet (*Le Monde*, 15, 18 janvier et 8 février 1994 ; *Ambassade de Finlande ; Libération*, 15-16, 17 janvier, 5-6, 7 février 1994).

ITALIE

13 janvier 1994 : **Gouvernement**. Conscient du déclin des partis traditionnels au travers des résultats du référendum du 18 avril 1993 (cf. *RE*, 66) et des élections municipales des 21 novembre et 5 décembre 1993 (cf. *RE*, 69), le président du Conseil, M. Carlo Azeglio Ciampi, à la tête du gouvernement depuis le 12 mai 1993 (cf. *RE*, 66 et 67), remet au président de la République la démission de son gouvernement de « transition » et de « garantie nationale ». Il reste en fonction jusqu'aux élections avec les pleins pouvoirs (*Le Monde*, 14 et 18 janvier 1994).

16 janvier 1994 : **Dissolution.** Pour clarifier cette situation devenue intenable, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, annonce la dissolution du Parlement et des élections législatives et sénatoriales anticipées (*Le Monde*, 18 et 20 janvier 1994).

27 et 28 mars 1994 : **Élections parlementaires.** Pour la première fois, les élections parlementaires italiennes se déroulent en application d'un mode de scrutin mixte mêlant la proportionnelle (25 % des sièges) et le scrutin uninominal majoritaire à un tour (75 % des sièges) (cf. *RE*, 68).

176

Elles se traduisent par la fin de quarante années ininterrompues de règne de la Démocratie chrétienne. C'est la droite « dure » qui accède au pouvoir avec le triomphe du Pôle de la liberté, coalition conduite par le richissime industriel Silvio Berlusconi (propriétaire de trois chaînes de télévision drainant 45 % de l'audience nationale) et comprenant son mouvement d'extrême libéralisme Forza Italia (allez l'Italie) ainsi que la Ligue du Nord d'Umberto Bossi, parti régionaliste, l'alliance nationale autour des néofascistes, les libéraux et Union du centre (PLI-UDC), le Centre chrétien démocrate (transfuge de la droite et de la Démocratie chrétienne), la liste Pannella (issue du Parti radical) et les socialistes (comprenant des dissidents du PSI et les sociaux-démocrates du PSDI). Le Polo della liberta avec 366 élus sur 630 à la Chambre des députés remporte la majorité absolue des sièges. Il s'en approche au Sénat avec 154 élus sur 315.

L'opposition de gauche, regroupée dans le Pôle progressiste, obtient 213 sièges à la Chambre des députés et 122 au Sénat. Ce Pôle comprend le Parti démocratique de la gauche dirigé par

Achille Occhetto (PSD, ex-PCI), la Refondation communiste (communistes orthodoxes), la RETE (mouvement antimafia du maire de Palerme, Leo Luca Orlando), le Parti socialiste italien (PSI) profondément touché à travers Bettino Craxi par l'opération « Mani pulite », les Verts, la Renaissance socialiste (formée de membres du PSI), l'Alliance démocratique (formée par des dissidents du PSI et des membres du Parti républicain), les chrétiens sociaux (gauche de la Démocratie chrétienne).

Le centre qui avait constitué le Pacte pour l'Italie n'obtient que 46 sièges à la Chambre des députés et 31 au Sénat. Il est formé du Parti populaire italien (PPI, ex-Démocratie chrétienne), du Pacte Segni (groupé autour de Mario Segni, dissident de la DC) et du Parti républicain (PRI).

Le Parti socialiste italien, les Verts, la Rete et le Mouvement réformateur radical n'ont pas atteint le seuil des 4 % des voix nécessaires au scrutin proportionnel pour obtenir des sièges à la Chambre des députés. C'est au scrutin majoritaire, dans le cadre de la coalition à laquelle ils appartenaient, qu'ils ont obtenu des sièges.

Il faut notamment souligner la défaite que subit le Parti socialiste italien qui arrivait en troisième position aux élections législatives d'avril 1992 avec 13,6 % des suffrages ; il n'en obtient que 2,2 % cette fois-ci. L'échec des démocrates chrétiens, force dominante de l'Italie, est tout aussi important. Leur transformation en Parti populaire italien ne leur a pas permis de conserver le pouvoir.

(*Le Monde*, 12, 19, 22 au 26, 27-28, 29 au 31 mars et 30 avril 1994 ; *Libération*, 26-27, 30 et 31 mars 1994 ; *La Repubblica*, 30 mars 1994 ; *Ambassade d'Italie*).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Taux de participation 85,5 %

Coalition	Uninominal		Proportionnel				Par rapport aux élections de 1982 % suffrages
	Sièges	Liste	Votants	%	sièges		
Pôle progressiste (gauche)	164	Parti démocratique de la gauche (PDS)	7 855 610	20,4	38	+ 4,3 %	
		Refondation communiste (RC)	2 334 029	6,0	11	+ 0,4 %	
		Parti socialiste (PSI)	841 739	2,2	0	- 12,1 %	
		Verts (Verdi)	1 042 496	2,7	0		
		Alliance démocratique (AD)	452 396	1,2	0		
		Gauche catholique anti-mafia (Rete)	718 403	1,9	0		
Pacte pour l'Italie (centre)	4	Parti populaire italien (PPI, ex-DC)	4 268 940	11,1	29		
		Pacte Segni (dissident de la DC)	1 795 270	4,6	13	- 14 %	
Pôle des libérés (droite) et alliés	302	Forza Italia (de Silvio Berlusconi)	8 119 287	21,0	30		
		Ligue du Nord (d'Umberto Bossi)	3 237 026	8,4	11		
		Alliance nationale (MSI, néo-fascistes et autres)	5 202 698	13,5	23	+ 1,3 %	
		Centre démocrate-chrétien (CCD, transfuge de la DC)	2 648	0	0		
		Liste Pannella (radicaux)	1 355 739	3,5	0		
Autres	4	Divers	1 368 198	3,5	0		
Total*	474				155		

* 1 siège n'est pas encore pourvu.

SÉNAT

Taux de participation 85,5 %

	Partis	Suffrages	%	Sièges	
				Uninominal	Proportionnel
Gauche	Progressistes	10 883 507	32,9	96	26
	Parti socialiste italien (PSI)	103 384	0,3	0	0
	Gauche catholique anti-mafia (Rete)	12 516	—	0	0
Centre	Parti pour l'Italie	5 518 615	16,7	3	28
Droite	Pôle de la liberté	6 570 544	19,9	74	8
	Pôle d'un bon gouvernement	4 544 671	13,7	54	10
	Forza Italia	150 352	0,5	0	1
	Alliance nationale	2 079 593	6,3	0	8
	Liste Pannella	767 400	2,3	0	1
	Parti socialiste d'AZ	88 351	0,3	0	0
Autres	SVP (autonomiste du Tyrol du Sud)	217 250	0,7	0	0
	Parti social-démocrate	66 467	0,2	3	0
	Fédération des Verts	100 340	0,3	0	0
	Verts	68 068	0,2	0	0
	Ligue alpine Lombardie	246 476	0,7	0	1
	Autre ligue	341 220	1,0	0	0
	Ligue autonomiste	203 177	0,6	1	0
	Fédération des retraités	250 543	0,8	0	0
	Autres listes	865 954	2,6	1	0
	Total				232
					315

LIBAN

23 décembre 1993-7 avril 1994 : **Conseil constitutionnel**. Créé conformément à l'article 19 nouveau de la Constitution, et à la suite de la loi du 15 juillet 1993, le Conseil constitutionnel devrait entrer en fonction très rapidement à la suite de la désignation de ses dix membres. Ceux-ci sont nommés pour moitié par le Parlement et pour l'autre moitié par le Conseil des ministres, parmi les magistrats, professeurs de droit ou avocats ayant vingt ans de fonction. Leur mandat est de six ans non renouvelable, et le président est élu par les membres du Conseil. Le Conseil a compétence pour contrôler la constitutionnalité des lois et des textes à valeur législative. La saisine, dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication de la loi, appartient au président de la République, au président du Parlement, au chef du gouvernement, à dix députés au moins et aux chefs des communautés religieuses.

Le Conseil est également chargé du contrôle de régularité des élections présidentielles et parlementaires (*Université de Saint-Esprit, Kaslik*).

RUSSIE

13 et 14 janvier 1994 : **Parlement**. Ce n'est qu'après avoir enregistré deux échecs, et après quelques pressions que M. Vladimir Choumeïko, proche de M. Boris Eltsine, a pu être élu président du Conseil de la Fédération (Chambre haute). A la Douma (Chambre basse), c'est le néo-communiste Ivan Rybkine qui a été élu à la présidence. Agé de 47 ans, il dirigeait, dans l'ancien Soviet suprême, le groupe parlementaire « communistes de Russie » (*Le Monde*,

14, 15, 16-17 janvier 1994 ; *Libération*, 13 et 15-16 janvier 1994).

20 janvier 1994 : **Gouvernement**. Après des semaines de négociations difficiles, M. Boris Eltsine, président de Russie, réussit à former un nouveau gouvernement dominé par les conservateurs et présidé par M. Viktor Tchernomyrdine, qui avait déjà occupé cette fonction dans le gouvernement constitué en décembre 1992, après la révocation de M. Egor Gaïdar, en opposition avec le Parlement conservateur. Appuyé par la Douma et le Conseil fédéral, se situant au centre, représentant de la grande industrie, il est considéré comme l'homme de la situation, devant permettre de réconcilier la volonté de réforme du président et les tendances de plus en plus conservatrices du Parlement et de l'opinion russe.

Il est secondé par un seul premier vice-Premier ministre, M. Oleg Soskovets, 44 ans, ancien ingénieur, conservateur. Trois personnalités sont dotées du titre de vice-Premier ministre, mais seul le ministre des Privatisations, M. Anatoly Tchoubaï, 38 ans, représente le camp réformateur. Les deux autres vice-Premiers ministres sont des conservateurs.

M. Youri Yarov, 51 ans, ancien vice-président du Soviet suprême, dissous par M. Boris Eltsine en octobre dernier, conserve son titre de vice-Premier ministre, chargé des Affaires sociales et de la Santé. Le troisième vice-ministre (Agriculture) est M. Alexandre Zaveryoukha, 53 ans, membre du Parti agraire et hostile à une privatisation rapide.

Plusieurs autres figures réformatrices conservent cependant des portefeuilles importants. C'est la cas de M. Alexandre Chokhine, premier vice-Premier ministre sortant, nommé ministre de l'Éco-

nomie, et de M. Sergueï Chakhraï, 36 ans, nommé ministre des Nationalités et de la Politique régionale.

De même, M. Viktor Guerachtchenko est maintenu à la tête de la Banque centrale.

Les deux principaux ministres réformateurs de l'ancien gouvernement, le premier vice-Premier ministre Egor Gaïdar et le ministre des Finances Boris Fiodorov, en désaccord avec les orientations du gouvernement, avaient précédemment démissionné (*Le Monde*, 12, 15, 18, 19, 20, 22, 23-24, 26, 28 janvier ; *Le Figaro*, 21 janvier 1994 ; *Libération*, 21 et 24 janvier 1994).

180

23 février 1994 : **Amnistie**. La Douma, dominée par les conservateurs, vote l'amnistie des dirigeants de l'insurrection d'octobre 1993 (cf. *RE*, 69) par 252 voix contre 67. Il en a été de même en faveur des putschistes d'août 1991 (cf. *RE*, 60). Ceux-ci ont été aussitôt libérés (*Le Monde*, 25, 26, 27-28 février et 1^{er} et 4 mars 1994 ; *Libération*, 24, 26-27, 28 février 1994).

SUISSE

20 février 1994 : **Votations fédérales**. Les citoyens helvétiques étaient appelés à se prononcer sur cinq questions relatives aux transports.

Les premières, d'initiative du Conseil fédéral, ont pour objet de modifier certaines dispositions de la Constitution :

1) Article 36 *quinquies* de la Constitution : il vise à proroger la vignette autoroutière pour l'utilisation des routes nationales ; oui : 1 259 313 (68,5 %) ; non : 579 643 (31,5 %)

Seuls Vaud et Neuchâtel ont voté non.

2) Article 17 *al.* 5 et 20 des dispositions

transitoires de la Constitution : il tend à proroger la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds ; oui : 1 323 877 (72,1 %) ; non : 512 988 (27,9 %). Tous les cantons se sont prononcés favorablement.

3) Article 36 *quater* de la Constitution : création d'une redevance kilométrique sur le trafic des poids lourds, liée soit aux prestations, soit à la consommation ; oui : 1 221 473 (67,2 %) ; non : 597 673 (32,8 %). Vaud et le Valais ont voté non.

4) La quatrième question était d'initiative populaire (déposée en 1990 avec 107 570 signatures) : elle demande que les marchandises, transitant d'une frontière à l'autre à travers les Alpes, ne soient plus transportées que par chemin de fer ; oui : 954 433 (52,0 %) ; non : 884 448 (48,0 %). Le Conseil fédéral était hostile à cette initiative, les six cantons romands ont voté non ainsi que l'Argovie.

5) A la demande d'un comité référendaire populaire était soumise à approbation la loi du 18 juin 1993 instaurant des modifications aux règles de la navigation aérienne ; oui : 1 080 959 (61,1 %) ; non : 689 924 (38,9 %). Le oui l'a emporté dans tous les cantons.

La participation n'a atteint que 40 % pour l'ensemble du pays (dont 27 % seulement dans le Jura) (*Le Monde*, 22 février 1994 ; *Le Nouveau Quotidien*, 21 février 1994 ; *Journal de Genève*, 21 février 1994 ; *Ambassade de Suisse*).

TUNISIE

20 mars 1994 : **Élections présidentielles et législatives**. M. Zine El Abidine Ben Ali, au pouvoir depuis le 2 avril 1989, a été réélu au suffrage universel direct pour un nouveau mandat de cinq ans

avec 99,91 % des suffrages exprimés. Il est vrai qu'il était le seul candidat, M. Moncef Marzouki, ancien président de la Ligue des droits de l'homme, n'a pu réunir les signatures de députés ou conseillers municipaux nécessaires pour être candidat. Le taux de participation a été de 94,89 %. Dans plusieurs régions, son score atteint 99,99 %, voire dans l'une d'elles 100 %.

Cette légitimité se trouve être renforcée par la désignation d'une Assemblée nationale largement dominée par son parti, le Rassemblement constitutionnel démocratique, qui obtient 163 élus (144 au scrutin de liste majoritaire à

l'échelon régional et 19 à la représentation proportionnelle). L'opposition dont le résultat n'a atteint que 2,87 % des suffrages exprimés (en 1989, elle avait obtenu 20 %) se voit réserver légalement 19 sièges : 10 sont obtenus par le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), 4 par l'ex-Parti communiste, le Mouvement Ettajdid (La Rénovation), 3 à l'Union démocratique unioniste (UDU) de tendance nationaliste arabe de gauche et 2 au Parti de l'unité populaire (PUP), socialisant, deux autres partis n'obtiennent aucun siège (*Le Monde*, 19, 20, 22, 23 mars 1994 ; *Libération*, 16 mars 1994 ; *Ambassade de Tunisie*).